

## ASSURANCE DE BIENS IARD

### Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les principes fondamentaux de l'assurance de biens et de responsabilité (IARD)
- Identifier les principaux contrats d'assurance IARD (MRH, auto, RC, etc.) et leurs garanties
- Maîtriser les règles de souscription, de gestion du contrat et de traitement des sinistres
- Appliquer les obligations réglementaires liées au devoir de conseil, à l'information précontractuelle et à la transparence
- Adapter une offre d'assurance IARD au profil, aux besoins et aux risques du client
- Intégrer les nouveaux risques (climatiques, numériques, usage collaboratif) dans la proposition de solutions assurantielles

### Public visé :

Intermédiaires en assurance (IAS), collaborateurs en cabinet, agents généraux, courtiers, conseillers clientèle, conseillers en gestion de patrimoine.

### Prérequis :

Aucun. Des connaissances de base en assurance ou en gestion du risque sont un plus.

### Durée :

15 heures

### Modalité pédagogique :

Formation à distance (e-learning)

### Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques rédigés, quiz d'évaluation

### Attestation :

Attestation de formation délivrée, conforme à l'obligation annuelle de formation continue des IAS

### Conformité réglementaire :

Formation conforme à la Directive DDA (UE) 2016/97 et aux articles du Code des assurances relatifs aux IAS

**Accessibilité :**

Disponible 24h/24 sur tous supports (ordinateur, tablette, smartphone)

**PROGRAMME DE FORMATION**

Partie I : Généralités sur l'assurance IARD

- Définition de l'assurance IARD et périmètre d'application
- Différences entre assurance de personnes et assurance de biens
- Typologie des produits : habitation, automobile, responsabilité civile, multirisque

Partie II : Typologie des contrats IARD

- Contrats d'assurance habitation (MRH)
- Contrats d'assurance automobile (formules, garanties, bonus-malus)
- Spécificités de la responsabilité civile vie privée

Partie III : Autres assurances IARD

- Assurance multirisque professionnelle
- Assurance construction : RC décennale, dommages-ouvrage
- Assurances spécifiques : objets de valeur, cyber-risques, animaux, etc.

Partie IV : Gestion du contrat et des sinistres

- Souscription et informations précontractuelles
- Vie du contrat : modification, suspension, résiliation (lois Hamon et Chatel)
- Gestion des sinistres : déclaration, expertise, indemnisation, recours

Partie V : Devoir de conseil et adaptation de l'offre

- Analyse des besoins du client : profil, usage, budget, risques
- Choix des garanties, montants, franchises et exclusions
- Prise en compte des nouveaux risques : climatiques, cyber, locations saisonnières
- Conseils adaptés aux tendances du marché et innovations produits